ART. 11 DECIES N° CD873

## ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2022

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -  $(\mathrm{N}^\circ$  443)

## **AMENDEMENT**

N º CD873

présenté par

M. Mathiasin, Mme Bassire, M. Guy Bricout, M. Jean-Louis Bricout, M. Molac, M. Saint-Huile, M. Serva et M. Taupiac

-----

## **ARTICLE 11 DECIES**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.